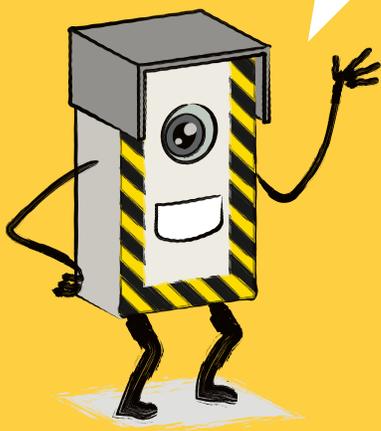


20 ANS DE RADARS AUTOMATIQUES

TOUT SAVOIR SUR
LE CONTRÔLE AUTOMATISÉ



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

1. QUELS DÉBUTS POUR LES RADARS AUTOMATIQUES?

14 JUILLET 2002. Lors du traditionnel entretien télévisé, le Président Jacques Chirac annonce vouloir ériger la sécurité routière au rang de grande cause nationale. À la suite de cette annonce, plusieurs mesures seront mises en place, dont le contrôle automatisé, dès l'année suivante.

« Je voudrais marquer ce quinquennat par trois grands chantiers. C'est d'abord la lutte contre l'insécurité routière. Je suis absolument horrifié par le fait que les routes françaises sont les plus dangereuses d'Europe. »



Jacques Chirac



INAUGURATION DU PREMIER RADAR EN 2003, À LA VILLE-DU-BOIS.

27 OCTOBRE 2003

Premier radar automatique fixe de vitesse, inauguré à La Ville-du-Bois, en Essonne, sur la RN 20.



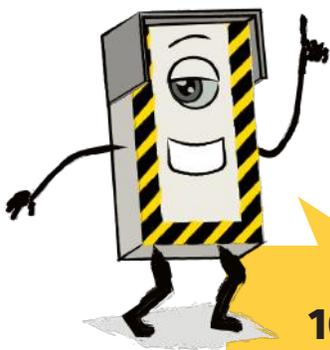
2.

QUE CONTRÔLENT LES RADARS?

Les radars sanctionnent:

Les excès de vitesse des conducteurs dans les zones les plus accidentogènes; le franchissement des feux rouges et des passages à niveau.

Les radars automatiques fixes de vitesse sont aujourd'hui signalés par le panneau ci-contre.



16 561 851

C'EST LE NOMBRE DE CONTRAVENTIONS RELEVÉES POUR LA VITESSE ET LES FEUX ROUGES PAR LE CONTRÔLE AUTOMATISÉ EN 2022.

Source : département du contrôle automatisé, DSR.

26 JANVIER 2004

Premier radar de vitesse « embarqué » mis en service.



3. QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE RADARS?

En 2023, **4 530 radars** sont installés sur les routes de France.



**3 191
RADARS
FIXES**

RADARS DE CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radars de vitesse fixes (dont radars double face et radars tourelles) : contrôlent la vitesse par l'avant ou par l'arrière, dans un sens ou dans les deux sens.

Radars discriminants : différencient les catégories de véhicules pour contrôler la vitesse spécifique de chaque catégorie (poids lourds, par exemple).

Radars de vitesse moyenne (ou radars tronçons) : calculent la vitesse moyenne réalisée sur une portion de route.

RADARS DE FRANCHISSEMENT

Radars « feu rouge » : contrôlent le franchissement des feux rouges.

Radars de passage à niveau : contrôlent le franchissement des passages à niveau après le délai de sécurité.



**340
RADARS
DÉPLAÇABLES**

Radars autonomes (ou radars de chantier) : déployés aux abords d'une zone de chantier, une zone temporaire de danger (par exemple, concerts, manifestations sportives, etc.) ou sur un itinéraire à protéger.



**999
RADARS
MOBILES**

Radars débarquables : utilisés par les forces de l'ordre, ces radars sont embarqués dans un véhicule arrêté et positionnés au bord de la route ou débarqués du véhicule.

Voitures-radars : équipements embarqués à bord de voitures banalisées conduites par les forces de l'ordre ou par des opérateurs privés dans huit régions concernées par la conduite externalisée de ces véhicules.



3 JUILLET 2009

Premier radar « feu rouge », mis en service au Vésinet, dans les Yvelines.



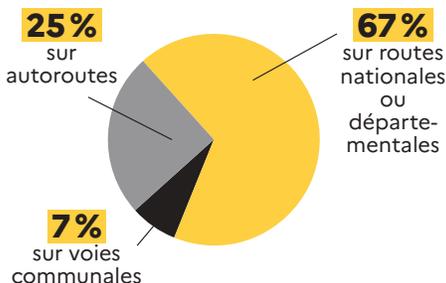
15 MARS 2011

Premier radar discriminant, à Saint-Ferréol-d'Auroure, en Haute-Loire, sur la RN 88.

4. OÙ SONT IMPLANTÉS LES RADARS?



RADARS AUTOMATIQUES FIXES DE VITESSE



RADARS AUTONOMES

859 emplacements répartis sur 272 itinéraires identifiés comme accidentogènes.

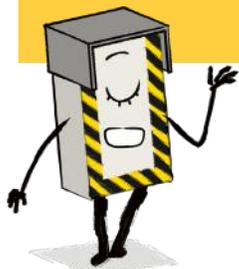


VOITURES-RADARS

385 véhicules, dont 223 ont été transférés des forces de l'ordre à des opérateurs de conduite externalisée dans huit régions.

COMMENT SONT CHOISIS LES EMPLACEMENTS?

L'implantation d'un radar s'effectue sur des sites où se produit un nombre d'accidents corporels supérieur à la moyenne, où le trafic et les excès de vitesse sont importants. Ces sites sont choisis par les services préfectoraux.



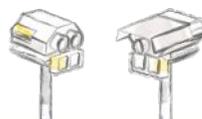
26 MARS 2012

Premier radar de passage à niveau, installé à Jonches, dans l'Yonne.



20 JUIN 2012

Premier radar de vitesse moyenne, installé sur la RN 57, à Beure, près de Besançon, dans le Doubs.



Y A-T-IL DES RADARS SUR MON ITINÉRAIRE?



Depuis le 4 juillet 2018, la carte officielle des radars fixes est accessible sur le site de la Sécurité routière.

5. QUELLES SONT LES ÉTAPES DU CONTRÔLE AUTOMATISÉ?

1



Le véhicule est détecté en situation d'infraction.

2



Le radar établit un cliché de l'infraction.

3

1234567890

Les informations sont chiffrées et envoyées au Centre national de traitement (CNT).

4



Au CNT sont effectués le déchiffrement de la photo et la lecture de la plaque d'immatriculation. Sur la photo figure l'ensemble des éléments liés à l'infraction (indication de la vitesse, date, heure, etc.).

5



Identification du propriétaire ou du locataire par recherche dans les fichiers d'immatriculation des véhicules et des loueurs.

6



Chaque infraction est vérifiée par un officier de police judiciaire, qui confirme ou infirme l'infraction.

7



L'avis de contravention (ACO) est édité et envoyé par La Poste.

8



Le propriétaire ou le locataire du véhicule reçoit l'avis de contravention.

8a

Il paie l'amende.

8b

Il conteste :

Il envoie une requête en exonération à l'officier du ministère public (OMP) du CNT après consignation d'une somme égale au montant de l'amende.

L'officier du ministère public examine la requête. Si elle est recevable, il transmet à l'OMP local pour classement ou examen par le juge de proximité. Celui-ci peut relaxer ou prononcer une peine. Si elle n'est pas recevable, le demandeur est informé du rejet de sa requête.



Il n'est pas l'auteur de l'infraction et il désigne le conducteur contrevenant.

Le CNT adresse un avis de contravention à la personne concernée.



19 MARS 2013

Première voiture-radar mise en service.



2014

Premier radar double face.

6. OÙ VA L'ARGENT DES RADARS?

Les amendes des radars automatiques ont généré **928 millions d'euros en 2022**.

RÉPARTITION DES 928 MILLIONS D'EUROS



78,1%
Soit près de **725 millions d'euros** sont affectés à la lutte contre l'insécurité routière ou à ses conséquences, avec des actions d'aménagement, d'entretien ou de prévention déployées à trois niveaux :

21,9%
Soit près de **203 millions d'euros** sont reversés au titre de désendettement de l'État.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE 45,9%
Soit **333 millions d'euros** pour le fonctionnement des radars et les permis de conduire.



INFRASTRUCTURES 50,5%
Soit **366 millions d'euros**

- **178 millions d'euros** pour l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.
- **188 millions d'euros** pour les collectivités territoriales de transport de France (aménagement des routes, sécurisation des arrêts des transports en commun, etc.).



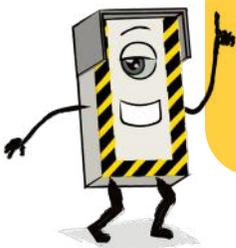
BLESSÉS DE LA ROUTE 3,6%
Soit **26 millions d'euros** alloués aux établissements de santé.

QUEL EST LE COÛT DES ACCIDENTS DE LA ROUTE POUR LA SOCIÉTÉ ?

L'État consacre un budget de 3,7 milliards d'euros à l'amélioration de la sécurité routière. En 2022, les accidents corporels de la route ont coûté plus de 50 milliards d'euros à la société.

QUEL EST LE COÛT DU VANDALISME ?

Le coût du vandalisme des radars est estimé, selon les années, entre 10 et 36 millions d'euros, à la charge des contribuables.

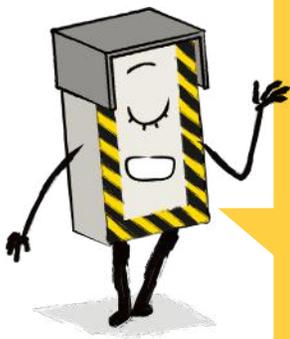


4 JUILLET 2015

Premier radar autonome.



7. QUI S'OCCUPE DES RADARS?



LE DÉPARTEMENT DU CONTRÔLE AUTOMATISÉ (DCA)

Au sein de la Délégation à la sécurité routière, il prépare la stratégie en matière de contrôle automatisé et assure sa mise en œuvre. Il pilote le déploiement, le déplacement, l'évolution technique et l'amélioration des équipements de contrôle ainsi que leur maintenance. Il pilote également la numérisation des processus et l'outillage statistique permettant d'optimiser l'efficacité des contrôles.

Enfin, il assure la préparation et le suivi financier des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du contrôle automatisé.

L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur exercée par la Délégation à la sécurité routière, sa mission principale est le traitement automatisé des infractions faisant l'objet d'une amende forfaitaire. Ces infractions sont constatées soit par les radars automatiques soit par les forces de l'ordre via leur terminal mobile. Située à Rennes, l'Antai pilote, rationalise et modernise l'ensemble de la chaîne contraventionnelle de traitement automatisé.

LE CENTRE NATIONAL DE TRAITEMENT (CNT)

Piloté par l'Antai, il accueille notamment :

- l'antenne du parquet de Rennes dédiée aux chaînes de traitement de l'Antai ;
- le Centre automatisé de constatation des infractions routières (Cacir) ;
- les services de l'officier du ministère public (OMP) du CNT.

Le CNT héberge également plusieurs entreprises privées qui interviennent dans le traitement automatisé : exploitants informatiques, équipementiers, centre d'appels, etc.



2018

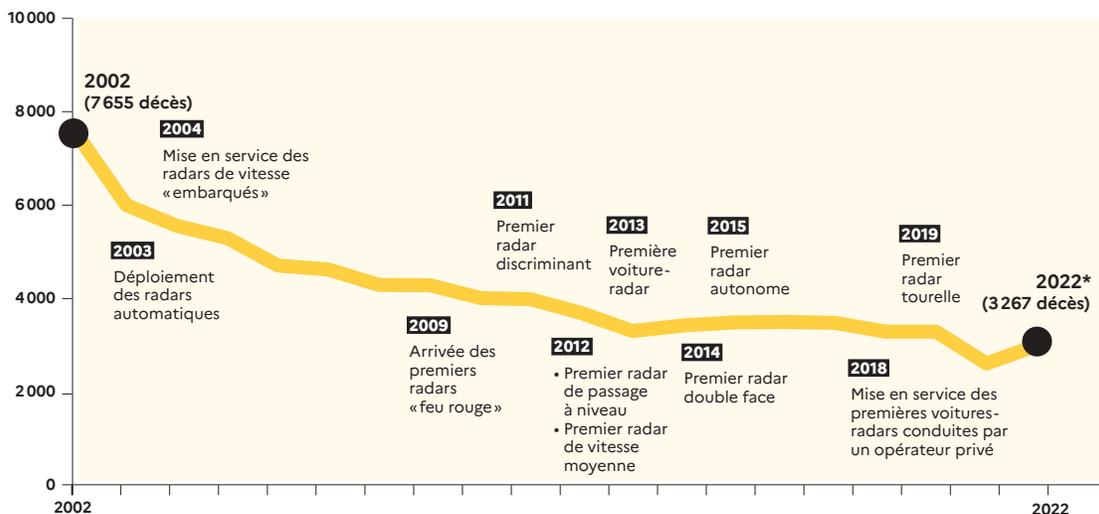
Mise en service, en Normandie, des premières voitures-radars conduites par un opérateur privé.

13 AVRIL 2019

Premier radar tourelle, à Mimizan, dans les Landes.

8. QUELS RÉSULTATS?

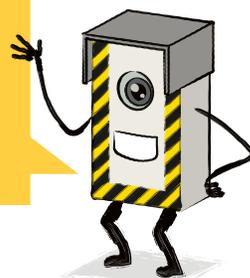
En vingt ans, l'implantation des différents radars, couplée aux nombreuses mesures de sécurité routière, a accompagné **la baisse de la mortalité routière en France.**



*Les années 2020 et 2021 ont été atypiques en termes de circulation et donc d'accidentalité pendant la crise sanitaire.

QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS ?

- **54%** des Français estiment que les radars automatiques sont efficaces pour réduire l'accidentalité.
- **47%** considèrent qu'ils contribuent à réduire durablement la vitesse des usagers.
- **60%** sont favorables au contrôle automatique des feux rouges.

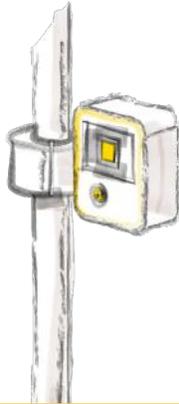


10 MAI 2019

Après une expérimentation réussie en région Normandie, l'externalisation de la conduite des voitures-radars s'étend en Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

9. ET DEMAIN?

Pour continuer à faire évoluer les comportements et permettre de lutter contre l'insécurité sur les routes, **de nouveaux radars vont faire leur apparition.**

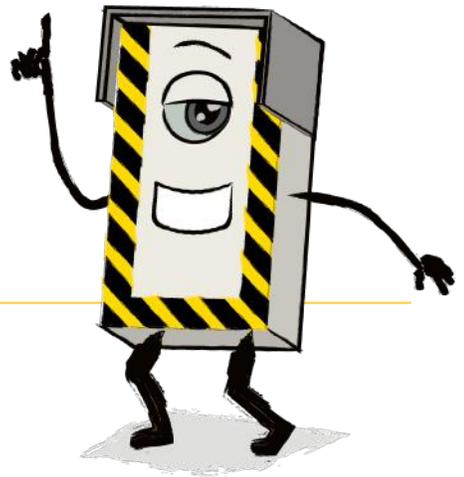


LES RADARS URBAINS

Radars de petite taille, adaptés au mobilier urbain, ils sont homologués pour constater les excès de vitesse et le franchissement d'un feu rouge. Les lieux d'implantation précis sont concertés au niveau local entre les services de l'État et les collectivités, selon les critères d'accidentalité et les zones fréquentées par des usagers vulnérables.

LES RADARS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités et leurs groupements pourront installer des radars automatiques sur la voirie qu'ils gèrent. Cette installation sera conditionnée par un avis favorable du préfet de département. Il sera tenu compte de l'accidentalité et des radars automatiques déjà mis en place. Le système de traitement sera commun à celui des radars installés par l'État.



10. INFO OU INTOX?

Les radars en service peuvent sanctionner également l'utilisation du téléphone portable, le non-port de la ceinture, les distances de sécurité, etc.

INTOX Ils ne sont pas encore homologués pour le constat de ces infractions. Ils le sont uniquement pour le contrôle de la vitesse et le franchissement des feux rouges et des passages à niveau.

INTOX Les radars fixes ont une marge technique de 5 km/h (en dessous de 100 km/h) ou de 5% (au-dessus de 100 km/h). Cette marge est doublée pour les radars mobiles de nouvelle génération.

Je peux être sanctionné pour un excès de vitesse de 1 ou 2 km/h.

Les radars peuvent flasher un cycliste qui ne respecte pas la limitation de vitesse.

INTOX Les radars détectent les excès de vitesse de tout moyen de transport. Un cycliste qui dépasse la vitesse limite autorisée dans une zone 30 pourra être détecté, mais il ne recevra pas d'amende, car il n'a pas de plaque d'immatriculation.

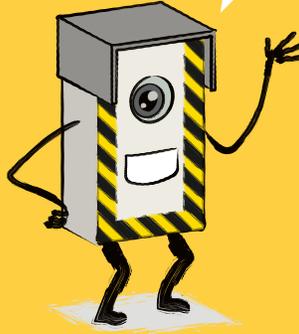
INTOX Tous les clichés pris par les radars automatiques (feux rouges, vitesse) sont vérifiés par un officier de police judiciaire. Si l'utilisateur franchit le feu rouge pour laisser passer un véhicule d'urgence, les clichés pris par le radar permettront de comprendre la situation et aucune amende ne sera envoyée.

Si je grille un feu pour laisser passer un véhicule prioritaire, je serai sanctionné.

Un radar « feu rouge » me flashera si je passe à l'orange.

INTOX Le radar ne se déclenche que lorsque le feu passe au rouge, même si le passage au feu orange est interdit.

**MERCI ET
BONNE ROUTE!**



En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



twitter.com/routeplussure



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau-75800 Paris Cedex 08